

Rapport n°26

Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu principale - Eserciziu 2026

Décision Modificative N°1 du budget principal - Exercice 2026

La décision modificative n°1 du budget principal a pour objet de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires en fonction de l'exécution du budget et de l'état d'avancement des opérations d'investissement, afin de permettre la réalisation des dépenses à la fin de l'exercice 2026.

1-FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est diminuée en dépenses et recettes de **669.633,30 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Les ajustements de crédits concernent les chapitres suivants :

- **Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 53.000,00€**, afin de financer la mise en place d'une grande roue et d'une patinoire à l'occasion du marché de Noël,

- **Le chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés : + 280.000,00€**

Cette augmentation résulte des éléments suivants :

- L'ouverture des Accueils collectifs des mineurs de Campanari : afin de répondre à la saturation rapide de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) de Charpak, (+ 62.000,00€).
- La requalification de la situation médicale d'un agent et réintégration dans la collectivité (+ 38.000,00€).
- Le recrutement d'un fonctionnaire titulaire d'un CAP Petite Enfance à compter du mois de septembre afin d'assurer un remplacement à la suite d'un changement de service, ainsi que la réintégration d'un agent ayant mis fin à sa période de disponibilité (+ 42.000,00€).
- Le recours à la monétisation du reliquat de congés pour les agents retraités, ou ayant reporté leur départ, ainsi que le versement du capital décès aux ayants droit d'un agent (+ 55.000,00€).
- La revalorisation du régime indemnitaire ainsi que l'intégration d'agents à la suite de leur réussite à des concours (+ 43 000,00€)
- La revalorisation du SMIC au 1er juin (+ 40.000,00 €)

- **Le chapitre 65, Autres charges de gestion courante : - 593.000,00€**,

Cette diminution intègre :

- Une revalorisation de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (+ 158.000,00€)
- Une diminution de la subvention au déficit de la concession de gaz (-771.000,00€)
- L'inscription de crédits complémentaires destinés au règlement de contentieux (+20.000,00€).

- **Le chapitre 68, Dotations aux provisions : + 230.000,00€**

Permettant de couvrir les provisions pour contentieux pour un montant de 225.000,00€ et les provisions pour créances douteuses pour un montant de 5.000,00€.

Ces augmentations sont compensées par un réajustement sur :

- **Le chapitre 67, Charges spécifiques : - 338.633,30€.**

- **Le chapitre 023, Virement à la section d'investissement : - 301.000,00€**

Les recettes de fonctionnement

Les modifications de crédits portent sur :

- **Le Chapitre 70, Produits services, domaine, ventes : +438.500,00€,**

Cette augmentation correspond :

- Au réajustement de la redevance d'occupation du domaine public EDF 2025 de 154.000,00€

- A la valorisation de frais personnel du budget principal au bénéfice des budgets annexes de 284.500,00€

- **Le chapitre 731, Fiscalité Locale : - 837.114,30€** correspondant à des réajustements de crédits sur les produits de fiscalité.

- **Le chapitre 74, Dotations et participations : + 211.000,00€,** correspondant notamment à la perception de participations complémentaires de la CAF pour les centres de loisirs ainsi que diverses subventions.

- **Le chapitre 75, Autres produits de gestion courante : - 522.019,00€**

Cette diminution s'explique par : la baisse de la participation de l'Etat au déficit de la concession de Gaz (- 585.476,00€), le versement de dons (+ 32.000,00€), le versement d'une redevance de contrôle pour le suivi de la concession EDF (+31.457,00€)

- **Le Chapitre 78, Reprises amortissements dépréciations : + 40.000,00€.**

Cette augmentation correspond à des reprises de provisions au titre des contentieux (+22.000,00€) et de la capitalisation du Compte Epargne Temps (+18.000,00€).

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est diminuée, tant en dépenses qu'en recettes, de **2.243.000,00€.**

Ces ajustements résultent principalement du retard dans l'encaissement de certaines subventions et du décalage de la facturation des dépenses, entraînant des reports de crédits sur 2027.

Les dépenses d'investissement

Les modifications des crédits concernent des ajustements de crédits en fonction de l'avancement des opérations

Elles portent sur :

- **Le chapitre 20, Immobilisations immatérielles : - 20.000,00€,** correspondant à un réajustement à la baisse des crédits prévus pour certaines études.

- **Le chapitre 204, Subventions d'équipement versées : + 160.000,00€,** nécessaires dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

- **Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : - 61.000,00€,** sur diverses opérations annuelles

- **Le chapitre 13, Subventions d'investissement : - 147.000,00€.**
Cette diminution correspond au report sur 2027 du reversement des subventions au budget annexe du Vieux Port dans le cadre de l'opération d'aménagement du Vieux Port.
- **Le chapitre 23, Immobilisations en cours : - 2.175.000,00€.**
Cette diminution correspond au report sur l'exercice 2027 de crédits afférents à plusieurs opérations telles que, notamment la Rénovation de l'éclairage Public, l'Aménagement du Vieux Port, Aménagement PUP carbonite ou le NPNRU.

Les recettes d'investissement

Les modifications des crédits concernent :

- **Le chapitre 13, Subventions d'investissement : - 1.942.000,00€.**
Cette diminution correspond au report sur l'exercice 2027 des subventions initialement prévues en encaissement sur l'exercice en cours. Ce décalage résulte notamment de difficultés rencontrées dans le versement des financements attendus de certains partenaires financiers.
- **Le chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement : - 301.000,00€,**
Consécutives à la réduction du virement de la section de fonctionnement, présentée précédemment.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2026.